

## RP2 initial - RADIOPROTECTION NIV.2 - OPTION RN

### Public Visé

La formation est obligatoire pour les chargés de travaux et travailleurs "autonomes" en zone contrôlée ou surveillée.  
Cette formation contribue à la délivrance par l'employeur de l'habilitation RP2.

### Pré Requis

- Savoir lire, écrire, comprendre et parler la langue d'enseignement
- SCN2 et CSQ** (formation initiale ou recyclage) en cours de validité (4 ans)
- RP1** (formation initiale ou recyclage ou passerelle) en cours de validité (3 ans)
- Justifier d'une expérience d'**au moins 3 interventions** en tant qu'intervenant habilité RP1 **en zone contrôlée sur un CNPE**

*IFCEN télécharge sur CARNAX la fiche intervenant (certifications et dates de validité) des salariés inscrits, il n'est donc pas nécessaire de nous envoyer la copie des certificats précédents. Merci de vous assurer que ces certificats sont bien enregistrés sur CARNAX.*

### Objectifs pédagogiques

Appliquer les règles de base de l'exploitant relatives à la radioprotection en tant que chargé de travaux :

Faire respecter les procédures et les consignes spécifiques à la radioprotection pour intervenir en zone contrôlée.

Expliquer les concepts de base de la radioprotection sur un CNPE.

Faire le lien entre les risques radiologiques, les modes d'exposition rencontrés sur un site nucléaire et les parades associées (EPI, EPC).

Expliquer à son équipe et appliquer le principe ALARA (dont le RTR) et la démarche de propreté radiologique.

Respecter et faire respecter le suivi dosimétrique sur son chantier.

Appliquer et faire respecter les règles de base concernant les déchets et les effluents radioactifs.

Se situer au sein de l'organisation et des acteurs de la RP.

Évaluer les conséquences du risque radiologique.

Installer, maintenir et replier un chantier en zone contrôlée.

Utiliser les principaux matériels de radioprotection.

Réagir collectivement en cas de situation radiologique dégradée sur son chantier.

### Parcours pédagogique

Accueil – Sens des Règles

Le chargé de travaux et la RP

Accéder et sortir de ZC

Se déplacer en ZC - Travailler en ZC – Débriefing

Spécificités du travail en ZC CNPE EVEREST

REX ESR

Mises en situation sur Chantier Ecole

VAT : Validation des Acquis Théoriques

VAS : Validation des Acquis en Situation

Synthèse

### Méthodes et moyens pédagogiques

#### Pédagogiques :

Formation théorique et pratique, réalisation de scénarii formatifs sur chantier école.

#### Techniques :

Utilisation de **CIN Interactiv System** :

- Identification en temps réel par le formateur des acquis des stagiaires

- Démarche active pour les stagiaires

VAT réalisée sur tablette

Salle équipée et chantier école agréé par EDF et certifié CEFRI F

#### Humains :

2 Formateurs habilités à partir de 7 stagiaires lors des mises en situations sur chantier école

### Qualification Intervenante(s)

Formateur habilité

## Méthodes et modalités d'évaluation

Validation des acquis théoriques (VAT) et validation des acquis en situation (VAS).

Attestation de formation et certificat de stage.

Durée de validité : 3 ans (impossibilité d'intervenir en zone contrôlée sur CNPE au-delà des 3 ans).

Durée du Recyclage : 2 jours.

## Modalités d'Accessibilité

Pour les personnes en situation de handicap, nous consulter

## Durée

**28.00** Heures

**4** Jours